

5^{ème} Concours International de Flûte Maxence Larrieu-Nice

Règlement du concours

Article 1 - Le Concours

La 5e édition du Concours International de flûte Maxence Larrieu - Nice se déroulera du 12 au 14 juillet 2024 en ligne et du 21 au 26 octobre 2024 au Conservatoire National à Rayonnement Régional de Nice. Le concours a lieu tous les quatre ans et est organisé par l'association "À Travers la Flûte". Le jury, composé d'éminentes personnalités internationales, sera présidé par Maxence Larrieu.

Article 2 - Conditions d'Admission

Ce concours est ouvert aux flûtistes de toutes nationalités, nés après le 1^{er} janvier 1992. La direction du concours est seule habilitée à décider de l'admission des candidats, après examen des dossiers. Les candidats admis à participer seront avertis individuellement. Les finalistes des précédentes éditions du concours ne sont pas autorisés à se représenter. Les candidats ayant obtenu des prix spéciaux, sans avoir atteint la finale, peuvent se représenter.

Article 3 - Inscription

L'inscription aura lieu du 8 janvier 2024 au 8 avril 2024.
Les candidats doivent s'inscrire uniquement sur Muvac.

Les candidatures seront considérées comme définitives lorsque les documents listés ci-dessous auront été téléchargés sur Muvac, au plus tard le 8 avril 2024.

www.muvac.com/fr/profile/concours-international-maxence-larrieu-nice/

Joindre en format PDF les documents suivants :

- La photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport
- Une photo, max. 1MB
- La copie des diplômes
- Un curriculum vitae (en français ou en anglais)
- La liste des œuvres choisies
- Une preuve de paiement
- Une lettre d'un musicien de renommée internationale attestant de l'authenticité de l'enregistrement du programme de présélection et du programme du premier tour, interprété par le candidat
- Deux lettres de recommandation écrites par deux musiciens de renommée internationale attestant le niveau du candidat.

N.B. La personne qui atteste de l'authenticité de l'enregistrement peut également écrire une lettre de recommandation pour le candidat.

Article 4 - Frais d'inscription et Paiement

Les frais d'inscription sont fixés à **135 euros nets*** (cent trente-cinq euros) et doivent être envoyés lors de l'inscription par virement bancaire sur le compte de l'association "À Travers la Flûte".

Les frais d'inscription ne seront en aucun cas remboursables.

IBAN : FR76 1831 5100 0008 0023 1327 221

* (Les candidats devront envoyer cette somme nette de tous frais annexes de paiement)

BIC : CEPAFRPP831

Pour toute question ou problème concernant l'inscription, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : contact@concourslarrieu.com

Article 5 - Présélection

La présélection (non publique) sera effectuée sur vidéo afin de sélectionner les candidats qui seront retenus pour participer au premier tour du Concours.

La liste des candidats sera publiée le 22 avril 2024 sur le site du concours :

www.concourslarrieu.com

Les candidats sélectionnés seront informés personnellement et recevront de plus amples informations concernant les prochaines étapes du concours.

Article 6 - Premier Tour

L'envoi des vidéos aura lieu du 24 avril au 1er juillet 2024. Les vidéos des candidats seront diffusées publiquement du 12 au 14 juillet 2024.

La liste des candidats retenus pour le deuxième tour sera publiée le 22 juillet 2024, heure sur le site du concours :

www.concourslarrieu.com

Les candidats sélectionnés seront informés personnellement et recevront de plus amples informations concernant les prochaines étapes du concours.

Article 7 - Exigences Techniques

Au début de chaque vidéo, le candidat doit indiquer par écrit son nom et les œuvres interprétées.

Pour la Présélection et le 1er Tour, le candidat peut enregistrer chaque pièce et chaque mouvement séparément, mais il faudra les intégrer dans un seul fichier vidéo réunissant tous les mouvements et toutes les pièces du programme.

Attention, les coupures et les montages à l'intérieur d'une pièce ou d'un mouvement ne sont pas autorisés.

Les montages, en dehors de la réverbe, ne sont pas autorisés.

Il est obligatoire que les mains, le visage et le corps entier du candidat soient clairement visibles lorsqu'il joue.

Les vidéos peuvent être enregistrées dans des lieux et à des moments différents.

Une vidéo non conforme aux exigences techniques, où la qualité de la prise de vue et/ou de la prise de son ne permet pas au jury d'évaluer les compétences du candidat, sera refusée.

Le candidat certifie par écrit sur une lettre, l'authenticité de chaque enregistrement, qu'il en est bien l'interprète et que les vidéos sont libres de droits.

Le candidat doit également indiquer sur cette lettre les informations relatives au lieu et à la date de l'enregistrement et joindre la lettre d'un musicien de renommée internationale attestant l'authenticité de l'enregistrement.

Si le candidat est retenu pour le premier tour, il devra de nouveau faire parvenir un document attestant l'authenticité des enregistrements du premier tour.

Article 8 - Deuxième Tour

Le deuxième tour se déroulera les 21 et 22 octobre 2024 au Conservatoire National à Rayonnement Régional de Nice et sera diffusé en ligne.

La liste des candidats retenus sera publiée le 22 octobre 2024, sur le site du concours.

Les candidats sélectionnés seront informés personnellement et recevront de plus amples informations concernant les prochaines étapes du concours.

Article 9 - Demi-Finale

La demi-finale se déroulera le 24 octobre 2024 au Conservatoire National à Rayonnement Régional de Nice et sera diffusée en ligne.

La liste des candidats retenus pour la finale sera publiée le 24 octobre 2024, sur le site du concours.

Les candidats sélectionnés seront informés personnellement et recevront de plus amples informations concernant la prochaine étape du concours.

Article 10 - Programme Artistique

Le Programme Artistique de la demi-finale consiste en la réalisation d'un programme personnel faisant appel à la créativité du candidat. La présentation d'un répertoire éclectique et original mettant en scène d'autres styles, esthétiques ou périodes musicales est encouragée.

Exemples : instruments anciens, traverso, piccolo, jazz, latin, traditionnel, contemporain, création, improvisation ou formation originale en musique de chambre, etc.
Programme à communiquer à l'issue de la présélection..

Le prix spécial du programme artistique sera décerné par un jury spécifique à cette épreuve.

Article 11 - Finale avec Orchestre

La finale se déroulera le 26 octobre 2024 au Conservatoire National à Rayonnement Régional de Nice et sera diffusée en ligne. Les finalistes joueront avec l'Orchestre Philharmonique de Nice sous la direction de Lionel Bringuier et le trio à cordes issus des musiciens de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo.

La remise des prix aura lieu au Conservatoire de Nice le 26 octobre.

Article 12 - Répétitions à Nice

Le Concours se charge de l'accompagnement piano pour les candidats admis aux deuxième et aux troisième tours. Une seule répétition sera possible. Par soucis d'équité, les participants devront jouer avec les pianistes accompagnateurs du concours. Les pianistes du concours ne pourront pas accompagner les candidats de leur classe.

Le 25 octobre 2024, les finalistes auront une répétition avec l'Orchestre Philharmonique de Nice et une répétition avec le trio à cordes.

Article 13 - Jury

Les membres du jury se réservent le droit de ne pas attribuer la totalité des prix, aucune réclamation ne pourra être faite. Ils délibèrent à l'issue de chaque épreuve et leur décision est sans appel. En cas de litige, la voix du président comptera double. Les résultats pourront être consultés si nécessaire.

Article 14 - Enregistrement

Tous les audios, vidéos et photos réalisés par les organisateurs durant le concours seront susceptibles d'être diffusés sans aucune rétribution pour les candidats concernés.

Article 15 - Acceptation du Règlement

Le fait de concourir implique de la part des candidats l'acceptation totale du présent règlement. En cas de litige, seule la rédaction en langue française fera foi.

Article 16 – Prix

Premier Grand Prix Maxence Larrieu-Nice

- 10.000 euros
- Enregistrement d'un CD offert par les Éditions Chant de Linos
- Une flûte alto 207 offerte par Pearl Flutes

Deuxième prix

- 6.000 euros
- Une embouchure en bois offerte par Mancke

Troisième Prix

- 4.000 euros
- Un piccolo offert par Yamaha

Quatrième prix

- 2.000 euros, offert par Miyazawa
- Une révision complète de la flûte, offerte par Flautissimo Genève

Autres récompenses

- **Prix Spécial du Programme Artistique : 1.000 €** ou réalisation d'une vidéo professionnelle, offert par l'Association la Traversière et l'Association J. P. Rampal

- **Meilleure Interprétation de l'œuvre de G. Connesson : 1.000 €** offert par Richard et Amélie Séguin (Seguin Fides Charitable Trust), **mécènes principaux**

- **Meilleure Interprétation de l'œuvre de E. Bertrand : 1.000 €** offert par Richard and Amelie Seguin (Seguin Fides Charitable Trust), **mécènes principaux**

- **Meilleure Interprétation du programme de Musique Française : 500 €** offert par Buffet Crampon

- **Prix du Jeune Espoir : 700 €** offert par Vent d'Azur

- **Prix du Public : 700 €**

Des engagements de concerts dans divers festivals seront communiqués ultérieurement.

Article 17 – Jury

Jury de Présélection

Michel Bellavance
Caroline Debonne
Denizcan Eren
Anne-Catherine Heinzmann
Sibel Pensel
Yong Ma

Jury du Concours

Maxence Larrieu, Président
Walter Auer
Julien Beaudiment
Jasmine Choi
Matvey Demin
Adriana Ferreira
Herman Van Kogelenberg

Jury du Programme Artistique

Ludivine Issambourg
Alexis Kossenko
Didier Laclau-Barrère
Salvatore Lombardi
Franck Masquelier
Gareth McLearnon
Thierry Muller
Carole Reuge
Denis Verroust
Ruth Wentorf

La nomination des membres du jury relève de la responsabilité souveraine du Comité Artistique. Les membres sont choisis pour leur reconnaissance internationale dans le monde de la musique, en dehors de toute considération raciale, idéologique, politique ou linguistique.

Les décisions du jury sont irrévocables.

Article 18 - Programme

Présélection sur vidéo

1. **W. A. Mozart** : Concerto en sol majeur K.313 (1^{er} & 2^e mouv. avec cadences)*
Ou
W. A. Mozart : Concerto en ré majeur K.314 (1^{er} & 2^e mouv. avec cadences)*
2. **G. Fauré** : Fantaisie Op.79* **ou Ph. Gaubert** : Fantaisie*
3. **Une pièce au choix pour flûte seule ou une composition personnelle (environ 10')**
NB : Les œuvres choisies pour la présélection peuvent être reprises lors des épreuves suivantes. En cas d'une composition personnelle, le candidat doit envoyer la partition lors de son inscription.

*Avec accompagnement piano uniquement

1^{er} Tour en Vidéo (env. 40 candidats)

1. **G. Ph. Telemann** : Une Fantaisie au choix avec les reprises (par cœur)
2. **G. Connesson** : Commande du Concours Larrieu (5-6')
3. **Une pièce romantique avec piano au choix (min 10')**
4. **Une pièce contemporaine pour flûte seule au choix**

2^e Tour à Nice (45 minutes, env. 20 candidats)

1. **Une pièce au choix :**
 - **C. Debussy** : Prélude à l'après-midi d'un Faune / Editions Jobert (10')
 - **C. Debussy** : Sonate no. 3 en sol mineur. fl 148 Original pour violon (18')
 - **M. Bonis** : Sonate (18')
 - **Ph. Gaubert** : Sonate no. 3 (13')
2. **Elise Bertrand** : Commande du Concours Larrieu (9')
3. **Une pièce au choix :**
 - **A. Jolivet** : Chant de Linos (11')
 - **H. Dutilleux** : Sonatine (10')
 - **P. Sancan** : Sonatine (10')
 - **T. Muller** : Toscane (13')
 - **J. Françaix** : Divertimento (11')

Demi-finale à Nice (45 minutes, env. 8 candidats)

1. Une sonate avec clavecin au choix :

- **J. S. Bach** : Sonate en mi majeur, BWV 1035 (12')
- **C. P. E. Bach** : Sonate en ré majeur, H 505, Wq 83 (13')
- **W. F. Bach** : Sonate en mi mineur, FK 32 (11')

2. **R. Schumann** : Trois Romances Op.94 : **une au choix par cœur** (4')

3. Une sonate au choix :

- **L. Liebermann** : Sonate (13')
- **E. Schulhoff** : Sonate (12')
- **R. Muczynski** : Sonate pour flûte et piano, Op.14 (14')

4. Programme artistique (10-13')

Le programme artistique de la demi-finale consiste en la réalisation d'un programme personnel faisant appel à la créativité du candidat. La présentation d'un répertoire éclectique et original mettant en scène d'autres styles, esthétiques ou périodes musicales est encouragée.

Exemples : instruments anciens, traverso, piccolo, jazz, latin, traditionnel, contemporain, création, improvisation ou formation originale en musique de chambre, etc.

Programme à communiquer à l'issue des Présélections.

La demi-finale aura lieu en deux temps : les huit candidats présenteront les trois premières pièces de musique de chambre le matin, et le programme artistique l'après-midi.

Finale à Nice

1. Musique de Chambre

W. A. Mozart : Quatuor pour flûte et trio à cordes au choix

- Quatuor en ré majeur, K.285 (15')
- ou
- Quatuor en do majeur, K.Anh.171/285b (16')

Trio à cordes composé de musiciens de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo

2. Avec Orchestre

J. Ibert : Concerto pour flûte et orchestre

Avec l'Orchestre Philharmonique de Nice sous la direction de **Lionel Bringuier**

***Tout changement de programme du candidat devra être signalé à la direction du concours avant le 1er septembre 2024.**

Article 19 - Planning

Présélection

- **Inscriptions** Du 08 janvier 2024 au 08 avril 2024
- **Résultats** 22 avril 2024

Premier tour En ligne

- **Envoi des vidéos** Du 24 avril 2024 au 1er juillet 2024
- **Récital en ligne public** Du 12 juillet 2024 au 14 juillet 2024
- **Résultats** 22 juillet 2024

Deuxième tour à Nice - France

- **Tirage au sort** 20 octobre 2024
- **Récital** 21 et 22 octobre 2024
- **Résultats** 22 octobre 2024

Demi-finale à Nice - France

- **Récital** 24 octobre 2024
- **Résultats** 24 octobre 2024

Finale à Nice - France

26 octobre 2024

Avec l'Orchestre Philharmonique de Nice, direction Lionel Bringuier et le trio à cordes composé des musiciens de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo

Résultats et Remise des Prix

26 octobre 2024

Événements spéciaux

Festival du Concours Larrieu

24-26 octobre

Concerts, Conférences, Masterclass, Expositions, Workshops

90e Anniversaire de Maxence Larrieu

25 octobre 2024

Concerts, Conférences, Masterclass, Expositions, Workshops

En partenariat avec l'Association La Traversière et l'Association Rampal, le concours de Denis Verroust et Franck Masquelier

Article 20 - Charte déontologique

Le Concours International de Flûte traversière Maxence Larrieu s'engage à maintenir des valeurs humaines et à garantir un environnement respectueux, équitable et inspirant pour tous les candidats participants. Le jury joue un rôle essentiel dans la réussite de cet engagement. Par conséquent, nous demandons à chaque membre du jury de se conformer à la présente charte déontologique, afin de préserver l'intégrité du concours et de soutenir les candidats dans leur développement artistique.

1. Respect et Impartialité

Les membres du jury doivent respecter tous les candidats, indépendamment de leur origine, leur âge, leur sexe, leur religion, leur nationalité ou toute autre caractéristique personnelle.

Les jugements doivent être impartiaux, basés uniquement sur les critères musicaux, artistiques et techniques. Toute forme de favoritisme, discrimination ou préjugé est strictement interdite.

2. Éthique Professionnelle

Les membres du jury doivent faire preuve d'une éthique professionnelle. Ils doivent respecter et maintenir une intégrité irréprochable tout au long du concours.

3. Confidentialité

Les membres du jury doivent aborder toutes les informations relatives aux candidats, y compris les enregistrements, les partitions et les performances, de manière strictement confidentielle.

Les jurés ne doivent pas être en contact avec les candidats pendant toute la durée du Concours Larrieu.

4. Communication Respectueuse

Les membres du jury doivent adopter une communication respectueuse envers les candidats, en évitant tout langage ou comportement déplacé, humiliant ou démoralisant.

Les commentaires et critiques doivent être formulés de manière constructive, dans le but de soutenir le développement artistique des candidats.

5. **Transparence et Redevabilité**

Les membres du jury doivent être transparents quant à leurs propres critères d'évaluation et aux bases de leurs jugements.

En cas de conflit ou de toute situation pouvant affecter leur impartialité, les résultats peuvent être publiés.

6. **Respect des Règles et des Décisions**

Les membres du jury doivent respecter les règles et les décisions prises par le comité d'organisation.

En cas de désaccord avec une décision, les membres du jury doivent exprimer leurs préoccupations de manière constructive et privée, en évitant toute confrontation publique.

7. **Epreuves**

Durant les épreuves en présentiel, il n'y aura aucune coupure dans le programme des candidats. Le jury écoute les candidats sans interruption et sans commentaire.

8. **Votation**

Au début de chaque épreuve les membres du jury recevront la liste des candidats.

Pour le vote, à la fin de chaque épreuve, les membres du jury donneront au comité d'organisation leur liste confidentielle comportant les noms des candidats qu'ils ont sélectionnés pour l'épreuve suivante.

En signant cette charte déontologique, chaque membre du jury s'engage à respecter les valeurs et les principes énoncés ci-dessus. Nous croyons fermement que le respect, l'intégrité et la bienveillance sont essentiels pour le bon déroulement du Concours Larrieu.

5ème Concours International de Flûte Maxence Larrieu-Nice 2024

Organisé par l'Association "À Travers la Flûte"

Maison des Associations, 288, chemin de Saint-Claude 06600 Antibes - France

Association: tél : +33 (0)6.52.03.87.87 / atraversl flute@wanadoo.fr / www.atraversl flute.fr

Concours: www.concourslarrieu.com / contact@concourslarrieu.com

